

LIEU :

Communauté d'agglomération du Grand DIJON, 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON

Salle du Conseil et verrière « Maurice Lombard »

MODALITES D'INSCRIPTION :

Le bulletin d'inscription ci-joint est à remplir et à adresser par mail ou par fax à Florence Froidurot : florence.froidurot@cnfpt.fr – fax : 03 80 74 77 99

Veillez noter que le bulletin d'inscription vaut convocation.

Les frais de déplacement sont à la charge du participant.

Les frais de restauration des territoriaux sont pris en charge par le CNFPT.

Vous venez en voiture

En raison des travaux du tramway, les sens de circulation changent régulièrement. Pour faciliter votre trajet aux abords des zones de chantier, des itinéraires de substitution et des déviations ont été mis en œuvre. Ceux-ci évoluent au fil de l'avancement du chantier. Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour rejoindre le Grand Dijon sans difficulté, en consultant le site Internet du tram : <http://www.lettram-dijon.fr/fr> (des liens permettent de faire apparaître les itinéraires qui correspondent le mieux à votre trajet, en vous informant des points de blocage et des déviation/stationnements conseillés).

Stationnement de votre véhicule

L'accès au parking du Grand DIJON n'est pas possible en journée. Il est conseillé de stationner dans les rues adjacentes (Lafayette, 26ème Dragons, Rue due Général Fauconnet) ou parking Drapeau, avenue du Drapeau (350 places).

Vous venez en train

A la gare SNCF, empruntez la ligne de bus L1 en direction de "Chevigny-Saint-Sauveur – Chevigny » et descendre à l'arrêt "Dijon - Darcy Chaussier" - rejoindre à pied l'arrêt "Dijon - Grangier" - Prendre le Bus ligne L2 en direction de "Dijon - Toison D'or" et descendre à l'arrêt "Dijon – Drapeau ».

Pour toute information concernant les horaires de bus : www.divia.fr

MOBIGO : 03 80 11 29 29

Pour plus d'informations, contactez :

Florence Bonfils

Conseiller formation – CNFPT - DR Bourgogne

03 80 74 77 25

www.bourgogne.cnfpt.fr



Nouvelle réglementation sur les travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) et maîtrise de l'urbanisation : rôle et responsabilité des collectivités

Judi 24 novembre 2011

DIJON

CNFPT

Délégation Bourgogne

Centre national de la fonction publique territoriale

6-8 rue Marie Curie– BP 37 904 - 21 079 Dijon Cedex

Suite à de nombreux accidents graves sur des réseaux de gaz ces dernières années, l'Etat a initié depuis 2008 une réflexion pour améliorer la prévention de l'endommagement des réseaux.

Les textes régissant la sécurité des travaux réalisés à proximité des réseaux seront très prochainement abrogés par décret. Des évolutions importantes interviendront. Parmi les plus notables, une refonte des formulaires CERFA DR/DICT et la création d'un Guichet Unique pour le référencement des exploitants de réseaux.

La journée abordera l'ensemble des évolutions annoncées et leurs conséquences en matière de responsabilité et d'organisation pour les collectivités et les autres intervenants (exploitants, entreprise de travaux publics, etc.)

Cette journée de sensibilisation est organisée en partenariat avec l'ICSI, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), la DREAL Bourgogne, l'AITF, l'INERIS, la FRTP, GRDF et l'association AMARIS.

Elle s'adresse aux agents des collectivités territoriales (responsables administratif et technique (DGS et DST), responsables voirie – infrastructures, secrétaires de mairie, ainsi qu'à tout agent en charge de la gestion des DT/ DICT en collectivité), aux élus locaux, aux agents de l'Etat, aux entreprises de travaux publics et aux autres parties prenantes (organisations syndicales de salariés et associations de riverains).

8h45 – 9h00	Accueil	
9h00 – 9h05	Introduction – présentation générale de la journée	Benoît Hannart Chargé de mission - ICSI
9h05 – 10h45	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la réglementation des travaux à proximité des réseaux et de la sécurité des canalisations de transport ; - Situation des canalisations en Bourgogne, Champagne-Ardennes et Franche-Comté ; - Etat des procédures et des formulaires utilisables à ce jour. 	Jean Boesch Direction générale de la Prévention des risques MEDDTL et Jean-Yves Durel DREAL Bourgogne Chef du service Prévention des risques
10h45 – 11h	Pause	
11h00 – 12h00	Présentation de la mise en place du guichet unique et de la cartographie des réseaux (intégration au SIG)	Michel Treins et Carine Louvion INERIS
12h00 – 13h30	Déjeuner	
13h30 – 14h30	<p>La nouvelle réglementation pour les travaux à proximité des réseaux : quel impact pour les collectivités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité des travaux à proximité des réseaux, études de cas (politique de sous-traitance) - Rôle et responsabilité de l'exploitant des collectivités, dans le cadre de la maîtrise des travaux de tiers à proximité des canalisations, évolution de la réglementation - Gérer les DR et DICT dans les collectivités 	Erwan Lemarchand AITF/Communauté urbaine de Lille
14h30 – 15h15	Le point de vue des entreprises de travaux publics	Fédération Régionale des Travaux Publics
15h15 – 15h30	Pause	
15h30 – 16h45	Sécurité des travaux à proximité des réseaux : le rôle et les responsabilités de l'exploitant dans la nouvelle réglementation.	GRDF
16h45 – 17h15	Réponses aux questions des participants formalisées sur le bulletin d'inscription – échanges.	Coordination ICSI

